



LES PRIX ET LEURS CRITERES D'ATTRIBUTION

Palme du Meilleur Hôtel de France 2015

Palme attribuée par segment : Luxe (5*/Palace), Moyenne gamme (3*/4*), Economique (1* /2*)

- ❖ Le prix sera attribué en considérant sur les années N et N-1 un ensemble de critères économiques et financiers (Taux d'Occupation, Revenu moyen Par chambre disponible, Recette Moyenne par Chambre louée, Excédent Brut d'Exploitation...) et de critères qualitatifs : dynamique commerciale, actions de communication, avis consommateurs sur plateformes, enquêtes clients, référencement dans les guides, certifications volontaires type Hotelcert, Qualité Tourisme, Ecolabel, Green Globe, Tourisme & Handicap, Iso, HQE....

Palme de L'Hôtelier de l'Année

- ❖ Le prix sera attribué sur la base de critères d'excellence entrepreneuriale et managériale, et de performances de l'hôtel ou du groupe dirigé par l'hôtelier(e).

Palme du Réseau hôtelier de l'Année

- ❖ Le prix récompensera à une organisation (entreprise ou association) ayant fortement contribué à promouvoir les intérêts économiques de ses membres.

Palme de l'Innovation numérique hôtelière

- ❖ Le prix distinguera une organisation (hôtel, marque ou groupe) ayant introduit en back ou en front office une solution digitale innovante ayant permis de réduire des coûts d'exploitation, et/ou d'augmenter des résultats économiques et/ou le niveau de satisfaction des clients.
- ❖ Exemples de domaines d'application de l'innovation : yield, planning unique, applis mobiles, e-check-in/e-check-out, fidélisation, e-conciergerie, réseaux sociaux, wifi, NTFC, e-beacon, service de presse numérique...

Palme de la qualité de service hôtelier

- ❖ Le prix reviendra à une organisation (hôtel, marque ou groupe) démontrant un niveau de service particulièrement élevé et certifié, à l'adresse de ses différentes clientèles (loisirs, affaires, personnes handicapées...), en mettant en œuvre le cas échéant des solutions innovantes.



Les Palmes
de l'Hôtellerie Française

Palme du Développement international hôtelier

- ❖ Ce prix récompensera une marque hôtelière et/ou un groupe hôtelier ayant, depuis le 1^{er} janvier 2014, initié, poursuivi ou fortement développé son réseau d'hôtels en Europe (hors France) et/ou sur les autres continents.

Palme du Développement durable hôtelier

- ❖ Ce prix sera attribué à un hôtel ou un groupe ayant engagé avant le 1^{er} janvier 2014 une démarche de développement durable authentifiée par une certification.
- ❖ Le candidat fera état des actions engagées dans la gestion des énergies, des déchets, des consommables, des produits alimentaires et communiquera les résultats obtenus sur les consommations et les coûts d'investissement et d'exploitation (à N et N - 1).
- ❖ Le candidat fera également état de ses engagements sociaux et sociétaux.

Palme du Restaurant d'Hôtel

- ❖ Ce prix sera décerné à un établissement dont la qualité de la table est reconnue par les clients et attestée par des labels et certifications volontaires (type Maître Restaurateur), et des mentions dans les guides gastronomiques.
- ❖ Le restaurant devra contribuer positivement aux résultats économiques de l'hôtel support.

Palme de la Création hôtelière

- ❖ Le prix s'adresse aux hôtels ouverts depuis le 1^{er} janvier 2014 et ayant été construits en neuf ou dans le cadre d'un changement de destination d'un immeuble préexistant.
- ❖ Le jury considèrera la qualité du projet et de la réalisation architecturale, les performances économiques et financières obtenues et le niveau certifié de satisfaction des clients.

Palme de la Rénovation hôtelière

- ❖ Ce prix s'adresse aux hôtels ayant été modernisés, et ré-ouverts depuis le 1^{er} janvier 2014.
- ❖ Le jury considèrera la qualité du projet et de la réalisation architecturale, l'originalité de la décoration intérieure, les performances économiques et financières obtenues au regard de celles précédant la rénovation, et le niveau certifié de satisfaction des clients.



Les Palmes
de l'Hôtellerie Française

CANDIDATURE ET MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Comment poser sa candidature

- ❖ En adressant une **lettre de motivation** (une page ou plus) justifiant la candidature au regard des critères requis pour la catégorie de prix. Il est recommandé d'accompagner votre lettre de **documents justificatifs** (certificats de label, extraits de bilan...)
- ❖ Après réception de votre candidature, **un membre du jury contactera le candidat**. Le cas échéant, il lui demandera des éléments complémentaires.
- ❖ **Aucun frais de dossier** ne sera demandé à la structure candidate.
- ❖ **Seuls les dirigeants des structures** représentent leur structure lors du concours.
- ❖ **Date limite de dépôt des candidatures** : vendredi 15 mai 2015.

Où adresser sa candidature

- ❖ Par mail, à l'une des deux adresses suivantes :
 - contact-Palmes@hr-infos.fr ou candidature-Palmes@hrinfos.fr
- ❖ Ou par courrier postal à l'adresse suivante :
 - *Palmes de l'Hôtellerie Française, HR-infos, 69 rue Lepic 75018 Paris*

Un jury d'experts indépendants et les professionnels électeurs

- ❖ Le jury des Palmes, composé d'experts indépendants (*), examinera les dossiers de candidature et sélectionnera 3 nominés pour la **catégorie Palmes des Meilleurs Hôtels**.
- (*) *Isabelle Boutteville*, directrice générale d'Excel Place (enquête client,) *Marcel Lévy*, rédacteur en chef de Déplacementspros.com (média spécialisé) *Antoine Mussard*, président de VRDCI (agence web marketing); *Christopher Terlinski*, consultant-auditeur-formateur (spécialisé dans la gestion d'exploitation ; *Hubert Vandeville*, directeur général d'Evea Tourisme (spécialisé dans le développement durable) ; *Jean-François Vuillerme*, rédacteur en chef d'HR-infos (média spécialisé).

Désignation des lauréats

- ❖ **Les professionnels présents lors du gala du 22 juin** désigneront les lauréats des Palmes des Meilleurs Hôtels parmi les nominés sélectionnés par le jury.
- ❖ Le jury des Palmes désignera le lauréat des autres catégories de prix.
- ❖ Le jury pourra ne pas décerner un prix s'il juge la qualité des dossiers insuffisante.



Les Palmes
de l'Hôtellerie Française

RECOMPENSES ET VALORISATION DES LAUREATS

Les récompenses

- ❖ Le **trophée des Palmes en verre et acier** pour les Palmes des Meilleurs Hôtels.
- ❖ Le **diplôme officiel** des Palmes pour l'ensemble des lauréats.
- ❖ Les lauréats **bénéficieront pendant 1 an de l'usage de la marque.**
- ❖ *Les lauréats recevront pour cela un kit de communication comprenant vitrophanies, stickers, fichiers d'image électronique et charte graphique.*
- ❖ Les lauréats pourront ainsi **faire figurer le label «Lauréat des Palmes de l'Hôtellerie Française» sur leurs supports** d'information et communication : site internet, brochure commerciale, e-mailing, guide, façade, hall de réception...

Initiatives pour la notoriété et l'image de marque des lauréats

- ❖ L'organisateur et une agence de relations presse adresseront **un dossier de presse « Lauréats des Palmes de l'Hôtellerie Française » aux médias cibles** : presse quotidienne nationale et régionale, presse news et magazines, sites internet spécialisés, médias audiovisuels, comités du tourisme.
- ❖ Les lauréats peuvent ainsi espérer des retombées médiatiques et commerciales bénéfiques.



Les Palmes
de l'Hôtellerie Française

